



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Mise au concours

Pour renforcer son service informatique, l'Administration communale de Val de Bagnes met au concours un poste de :

Directeur/trice des systèmes d'information à 100 %

Votre mission

Etablir les instances de la fonction informatique communale et la piloter.
Piloter les systèmes d'informations communaux.
Etablir la stratégie informatique communale et piloter sa mise en œuvre.
Soutenir le Conseil municipal dans ses prises de décisions liées au domaine informatique.
Coordonner la collaboration avec les fournisseurs informatiques externes et mettre en œuvre des démarches partenariales.

Votre profil et vos compétences

Bachelor en informatique de gestion HES, complété par une formation ou expérience de gestion d'équipe
Expérience professionnelle de quelques années, idéalement dans un poste similaire (expérience avec des prestataires informatiques, expérience en matière de choix technologique et architecture, expérience opérationnelle, infrastructures et administration publique)
Excellentes capacités relationnelles et de négociation
Vision stratégique et capacités d'organisation et d'adaptation
Permis de conduire

Entrée en fonction

de suite ou à convenir

Conditions de travail

Le traitement est basé sur l'échelle des salaires du personnel de la Commune de Val de Bagnes.
La description de fonction peut être consultée sur le site internet www.valdebagnes.ch.
Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Pierre-Martin Moulin, Secrétaire général (tél. 027 564 66 98).

Dossier de candidature

Les offres complètes (lettre de motivation, curriculum vitae détaillé, photo, références, prétentions salariales, copies des diplômes et titres, copies des certificats de travail) doivent être adressées à l'Administration communale de Val de Bagnes, Service des ressources humaines, Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble, avec mention « DSI » sur l'enveloppe. Le délai de postulation est fixé au 31.03.2022, la date du timbre postal faisant foi.

Le Châble, 09.03.2022